



Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Landes

AFFILIEE A LA FEDERATION DES SAPEURS POMPIERS DE France
Association Loi 1901 - Siret 44236615900014 - N° agrément 72400082340

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UDSP40

MARDI 01 MARS 2016 - SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Membres présents : R.RECARTE ; L.CORRE ; Y.LEMOINE ; P.FAUCHERON ; F.FERREIRA ; F.LAGIERE ; J.LAURENT ; T.LERNOULD ; H.HAYET ; A.DELILLE ;

Excusés : G. LAUSSU ; F.CORBI (pouvoir G.LAUSSU) ; S.BALDIN (pouvoir A. DELILLE) ; C.SENDRON (pouvoir J. LAURENT) ; JP.RIPOLL (pouvoir F. FERREIRA) ; C.LAFON (pouvoir P. FAUCHERON) ; D. PUJOS (pouvoir Y.LEMOINE).

Absents : J.DESCLAUX ; D.JADFARD ;

Membre de droit (excusé) ; Colonel Olivier BOURDIL

Invités : M.ROUMEGOUX ; A.ABIGNON ; M.DUNOUAU.

En l'absence du Président G.LAUSSU, le vice-président R.RECARTE ouvre la séance à 19 heures.

Validation PV du 09/12/2015 :

J.LAURENT relève une petite erreur dans le paragraphe JSP, elle sera rectifiée :

Il s'agit du paragraphe sur la Formation Animateur JSP : c'est une personne qui a été formée dans le SDIS 17.

Pour le reste ce PV est adopté à l'unanimité.

COMPTABILITE :

Les trésoriers, R.RECARTE et Y.LEMOINE nous expliquent les différences entre le système chèque emploi services et l'organisme Sports Landes Loisirs, pour la gestion des bulletins de salaire des formateurs employés par l'UD.



Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Landes

AFFILIEE A LA FEDERATION DES SAPEURS POMPIERS DE France
Association Loi 1901 - Siret 44236615900014 - N° agrément 72400082340

Sports Landes Loisirs étant vraiment beaucoup plus intéressant et moins cher, cet organisme est retenu, pour gérer toute la partie salariale de nos formateurs.

=> *Avis favorable à l'UNANIMITE*

Un tableau de bord d'activités sur les comptes 2015 est remis à chaque membre pour étude, et sera validé ultérieurement par KPMG qui est notre cabinet comptable jusqu'au 31/12/2015. KPMG nous fera une présentation lors du prochain CA et sera revoté ce jour la. On rappelle que se sera Thierry Larrivière contrôleur au compte qui devra valider les comptes 2015. C'est également KPMG qui s'occupera de la présentation des comptes lors du Congrès.

IN EXTENSO devient notre nouveau cabinet comptable à compter du 01/01/2016, pour un montant d'environ 3000€ HT par an.

=> *Avis favorable à l'UNANIMITE.*

A compter du mois de mai notre comptable, Camille sera déclarée autoentrepreneur, l'économie ainsi réalisée sera transformée en 3 heures mensuelles de travail en plus, vu le besoin au bureau de l'UD. Elle passerait de 12h à 15h par mois pour le même montant.

=> *Avis favorable à l'UNANIMITE.*

Les Impôts demandent le justificatif de deux factures de 2014, concernant le règlement d'un centre de séjour lors d'un déplacement du Rugby, qui leur sera transmise.

La loi nous oblige à proposer une mutuelle à nos formateurs, un formulaire sera mis en place au cas où certains seraient intéressés. L'employeur doit participer à hauteur de 50%. PréviFrance a été contacté, et propose un contrat à 19,95€.

Dossier DPS :

Le Directeur nous relance sur ce sujet car les demandes affluent.

Un groupe de travail sera mis en place avec, Y.LEMOINE, C.SENDRON, PH.LARRIEU, et S.DERTHEIL, pour essayer de faire avancer ce dossier.

Le SDIS serait prêt à fournir du matériel, et il faudrait prévoir environ 3500€ par lot, il en faudrait 3 pour débiter et le SDIS serait prêt à nous aider pour démarrer afin de faire baisser notre budget.

Le prix des prestations devra aussi être comparé avec d'autres organismes assurant ces services, pour éviter de perdre de l'argent, car il est annoncé 250€ pour 4heures avec 3 personnels.



Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Landes

AFFILIEE A LA FEDERATION DES SAPEURS POMPIERS DE France
Association Loi 1901 - Siret 44236615900014 - N° agrément 72400082340

Commission sociale :

Y.LEMOINE nous présente un cas difficile concernant un collègue sapeur-pompier Landais.

Une aide exceptionnelle, d'un montant de 1200€ est votée à l'unanimité et sera débloquée rapidement, vu l'urgence de ce dossier.

=> Avis favorable à l'UNANIMITE

Cyclisme :

A.ABIGNON et M.ROUMEGOUX nous font un point sur l'organisation du prochain championnat de France de cyclisme organisés à St Pierre du Mont, les 13, 14, et 15 mai 2016.

Budget équilibré à 45600€, 35 inscrits à ce jour, mais les inscriptions de bénévoles ne progressent pas, il faudrait peut-être relancer dans les centres.

P. LABEYRIE demande le soutien et l'aide des administrateurs de l'UD lors de cette manifestation, suivant leurs disponibilités.

Divers :

La Mégane de l'UD a été révisée et assurée, elle est disponible.

Le congrès de l'URSPAL aura lieu le 23 avril à Mauléon.

Le congrès national aura lieu à Tours en septembre.

F. LAGIERE va faire une demande de budget exceptionnel afin de réaliser les réparations concernant le drapeau de l'UDSP40. Il nous la transmettra dès qu'il aura le devis.

Certains membres du CA s'inquiètent quant à l'élection d'un nouveau secrétaire général suite à la démission d'A. DELILLE au dernier CA le 09.12.2015.

Congrès départemental 2016 :

F.LAGIERE nous présente des idées de cadeaux, pour les congressistes, et il est entendu que le budget restera approximativement identique à celui de l'an passé pour les cadeaux. Le CA a voté une rallonge au budget de 2500 euros.

=> Avis favorable à l'UNANIMITE



Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Landes

AFFILIEE A LA FEDERATION DES SAPEURS POMPIERS DE France
Association Loi 1901 - Siret 44236615900014 - N° agrément 72400082340

Ramuntxo nous rappelle que chaque année une cérémonie nationale est organisée sous l'arc de triomphe et que les années précédentes le département des Landes n'y participait pas. A partir de cette année, une proposition est faite pour que le CIS qui reçoit le congrès, participe à cette cérémonie nationale en utilisant les gardes aux drapeaux (soit 3 SP) vers le 10 juin.

=> Avis favorable à l'UNANIMITE

Le directeur Olivier BOURDIL a fait une demande écrite au président de l'UDSP, Guillaume LAUSSU afin de bien vouloir remettre lors du Congrès les médailles de la Sécurité intérieure, le conseil d'administration a validé la demande à l'unanimité.

=> Avis favorable à l'UNANIMITE

Les sapeurs-pompiers de St Martin de Seignanx qui nous accueillent aujourd'hui, nous présentent leurs travaux en tant qu'organisateur de ce congrès qui se tiendra le 28 mai à Ondres.

L'ensemble du CA est très satisfait de leur présentation et les félicite unanimement.

Nous tenons aussi à les remercier pour leur accueil et l'excellent repas qu'ils nous ont offert à l'issue de notre réunion.

Pour des raisons professionnelles et personnelles, G. Laussu, Président de l'UDSP40, nous fait part de sa démission de président et d'administrateur de l'UDSP40 fin mai 2016 à l'issue du congrès. Un conseil d'administration sera prévu après le congrès pour réélire un nouveau président d'union départementale.

Fin de séance : 22heures.

Pour approbation du présent Procès-Verbal :

Les Vice- Présidents :

Ramuntxo RECARTE :

Laëtitia CORRE :

Le Secrétaire adjoint :

Hervé HAYET :